

SÉANCE extraordinaire

LE 16 janvier 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 16 janvier 2017, à 18 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Messieurs Roch Giroux, directeur général et Raymond Cyr, directeur financier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

170116.001 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'adopter le budget des recettes et des dépenses de la Ville de Chandler pour l'année 2017 au montant de dix-millions-huit-cent-trente-sept-mille-neuf-cents dollars (10 837 900 \$), tel qu'il appert au document joint aux présentes sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu que le document explicatif de ce budget soit et est publié dans un journal diffusé dans la municipalité en conformité avec les dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170116.002 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que le Conseil approuve le programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 tel que déposé et joint aux présentes sous la cote « Annexe B ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170116.003 ADOPTION – RÈGLEMENT V-195-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2016

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2016 prévoyant des revenus et des dépenses de 10 837 900 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro V-195-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170116.004 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche propose la levée de l'assemblée à 19h50.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et
greffier